UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

crepmf

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

DECISION N° PCR /SG / DA / 2022 / 222

PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DU CABINET MAZARS SENEGAL EN QUALITE DE LISTING SPONSOR SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, notamment son Annexe portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (ci-après le Conseil Régional) ;

Vu le Règlement Général n°001/97 du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n°004 du 29/04/2021/CM/UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu la Décision n°CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la Décision n°77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;

Vu l'Instruction N°55/2018 relative aux conditions d'agrément et d'exercice de l'activité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision N°PCR/DA/2019/220 portant agrément du Cabinet MAZARS SENEGAL en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la demande de renouvellement de l'agrément du Cabinet MAZARS SENEGAL, en date du 29 août 2022, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu les délibérations des Membres du Conseil Régional lors de leur 56ème Session Extraordinaire tenue le 1er septembre 2022, par visioconférence ;

DECIDE

Article 1er

L'agrément du Cabinet MAZARS SENEGAL, société anonyme avec Administrateur Général au capital de 30 millions de FCFA, dont le siège social est situé à Dakar (Sénégal), 14, Boulevard Djily MBAYE, Immeuble Pinet Lapradde, immatriculée au RCCM sous le numéro RC 2001.B.1604, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA, est renouvelé pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature de la présente Décision.

Article 2

Le renouvellement de l'agrément du Cabinet MAZARS SENEGAL, en qualité de Listing Sponsor, est enregistré sous le numéro **LS/2019-01/R-01/2022.**

Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément du Cabinet MAZARS SENEGAL doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 4

Le Cabinet MAZARS SENEGAL doit, dans le cadre de ses activités, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 5

La présente décision de renouvellement de l'agrément, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, le 28 septembre 2022

Le Président

Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
Le Président
01 B.P. 1878
ABIDJAN 01

Badanam PATOKI

01 B.P. 1878 Abidjan 01/Côte d'Ivoire - Avenue Joseph ANOMA TEL.: (225) 27 20 21 57 42 / 27 20 21 51 79 Fax: 27 20 22 16 57
presidence@crepmf.org http://www.crepmf.org